

**De Calais à Hénin-Beaumont, les agents territoriaux face
aux maires qui décident de tout**

- Entretien avec Djelloul Kheris et Gilles Rembotte (Sud CT) -

À Hénin-Beaumont, la menace de révocation qui a visé en début d'année Djelloul Kheris, agent municipal et syndicaliste SUD, ne raconte pas seulement un conflit interne. Elle raconte une manière municipale de gouverner qui ne se cantonne pas uniquement au bassin minier et ses villes dirigées par des maires étiquetés Rassemblement National.

Avec Gilles Rembotte, agent territorial à Calais et secrétaire départemental SUD Collectivités territoriales du Pas-de-Calais, ils reviennent sur cette procédure disciplinaire, sur l'usage du devoir de réserve comme arme de dissuasion, sur la peur qui s'installe dans les services, et sur ce que devient aujourd'hui la fonction publique territoriale quand la parole des agents est vécue comme une menace.

Ce qui se joue dans cet entretien prolonge directement Des Nimbes au monde, notre documentaire consacré à la municipalisation du centre culturel L'Escapade d'Hénin-Beaumont. Djelloul y apparaissait déjà comme l'un des visages de cette séquence. Dans cet entretien, il déplace la focale : du lieu culturel aux services municipaux, de l'association à la mairie, c'est la même mécanique de contrôle qui affleure.

Et ce n'est pas un hasard si cet échange fait aussi écho à notre entretien avec Francis Peduzzi sur les années de tensions entre la municipalité de Calais et le Channel. À chaque fois, une même question s'invite : que devient une ville quand les espaces qui produisent encore de l'autonomie, du débat ou de la création sont progressivement ramenés dans l'orbite du pouvoir municipal ?

On parle ici de peur managériale, de cabale disciplinaire, de syndicats qu'on tente de discréditer, d'associations qu'on remet au pas. Du "féodalisme municipal" comme le définit dans cette entretien Gilles Rembotte. Mais on y évoque surtout un attachement profond au service public tel que conçu par Anicet Le Pors, à l'éducation populaire, à la possibilité pour des agents, des bénévoles, des habitant·es, de continuer à faire vivre autre chose qu'une simple chaîne de commandement et de s'épanouir dans une perspective de travail démarchandisée, dans l'intérêt de toutes et tous..

Entretien réalisé par Jérémy Ollivier

Transcription : Pierre Muys

Relecture : Sandra Moreau

Jérémy Ollivier - Calais La Sociale

Bonjour, on a la chance aujourd'hui de faire un entretien avec vous. Je vous présente donc : Djelloul Kheris, tu es secrétaire Sud collectivités territoriales à Hénin-Beaumont, et Gilles Rembotte, tu es secrétaire syndicale du Pas-de-Calais, Collectivités territoriales pour Sud aussi. Alors, je vais commencer par une première question : est-ce que vous pouvez revenir tous les deux sur ce qui s'est passé à Hénin-Beaumont ? A propos de cette menace de révocation par le maire RN de la ville, Steeve Briois ?

Djelloul Kheris

Je pense que le problème qu'on a sur Hénin-Beaumont, c'est qu'on a une section syndicale qui existe depuis deux mandats aujourd'hui et que l'on y fait le travail d'une section syndicale. C'est-à-dire de communiquer très largement auprès des employés de la Ville, puisque nous siégeons au sein du CST, *Commission Sociale Territoriale*, et du F3SCT [*Formation Spécialisée de la Santé, Sécurité et des conditions de travail*], qui est l'ancienne Commission Hygiène et Sécurité.

Et quand on y siège, eh bien, on fait un rapport, un compte-rendu, des tracts, etc., où l'on révèle un peu ce qui est mis en place : les organisations, le fonctionnement des services et ce qui est dit mot pour mot lors de ces échanges. Le fait que nous communiquions aujourd'hui de la sorte - ce qui ne se faisait pas à l'époque, en tout cas pas trop - ne plaît pas forcément au maire de la ville.

Jérémy Ollivier

J'ai vu qu'il y a une question de dossier disciplinaire avec, ce qui était vraiment mis en avant, cette question du devoir de réserve, qu'on entend souvent dans ce genre de pressions sur les syndicats. C'est quoi cette histoire de devoir de réserve ?

Djelloul Kheris

C'est quelque chose qui est très, très utilisé, et pas forcément qu'à Hénin-Beaumont, mais dans les communes de France, quand un agent dit un peu tout haut ce qu'il pense tout bas, ou quand il commet vraiment des fautes.

En ce qui me concerne, ce n'est pas le cas. Ce qu'il [Steeve Briois] me reproche, c'est plutôt le fait que je sois dans deux associations de la ville, dont *L'Escapade [Centre culturel à Hénin-Beaumont]* et *l'Association sportive de Kennedy*, qui est un petit club de football dans un quartier prioritaire.

Et sur mon activité professionnelle, il n'y a rien à me reprocher puisque même sur mes évaluations pro, c'est toujours du + + + : je fais mon travail correctement. Je pense qu'ils n'ont pas réussi à me toucher là-dessus et donc ils sont passés par le tissu associatif. Et ce qui a été avéré, c'est que, pour le moment, l'avis du conseil de discipline était : "aucune sanction".

Gilles Rembotte

À l'unanimité.

Djelloul Kheris

A l'unanimité, ouais.

Jérémy Ollivier

Quand on entend parler de participation à des associations, c'est quand même très commun. C'est quoi cette histoire entre Hénin-Beaumont et cette association *L'Escapade* ?

Djelloul Kheris

L'Association *L'Escapade* est, disons, une association un peu "paramunicipale", elle a, comme d'autres associations sur Hénin-Beaumont, des subventions de la Ville. Il y a aussi des agents de la Ville qui sont mis à disposition au sein de *L'Escapade*. Le directeur, lui, est engagé par l'association et il y a aussi des salariés de l'association.

Moi, j'en suis le vice-président, mais je n'ai pas de pouvoir de signature ou de direction. Je ne touche absolument rien, je suis là en tant que bénévole. Il y a eu deux agents de la ville qui ont été mis très récemment à disposition, parce qu'il y en avait une qui avait été retirée qui s'appelait Mariola Gora - on dit souvent "l'affaire Mariola Gora" - qui a été muté au service "Cartes d'identités et passeports".

Le conseil d'administration avait demandé les raisons pour lesquelles elle avait été mutée. Et on nous a dit : "nécessité de service". C'est ce qui revient assez souvent. Dans ce cas-là, il n'y a pas grand chose à dire, et le président de l'association n'avait pas non plus voulu s'attarder là-dessus.

Donc on n'a pas eu de retour. Le conseil d'administration avait fait des courriers, pas de retour non plus... Donc une surcharge de travail s'est installée puisqu'il manquait une personne. Et le directeur, Jean-Yves Coffre, avait demandé à la Ville d'avoir soit une subvention supplémentaire pour pouvoir engager quelqu'un d'autre, ou bien deux autres personnes, ce qui n'a pas été le cas parce qu'on n'a pas eu cette augmentation de subventions. Ce qui est leur droit, bien sûr. On a eu deux agents de la Ville qui sont arrivés un peu comme un cheveu sur la soupe, et le directeur n'était pas au courant. Donc il n'y a pas eu d'entretien préalable, ce qui est pourtant une procédure qui me paraît évidente quand on recrute du personnel, surtout dans la culture, il y a des métiers bien spécifiques. Un régisseur son, ça peut pas être quelqu'un qui fait des mariages ou des baptêmes par exemple... C'est ce qui s'est passé avec un des agents de la ville.

Il y a eu un problème de communication avec le directeur et ces deux agents-là, et ça a créé une forme de tension qui a fini par un soi-disant harcèlement moral. Aujourd'hui, on n'a pas eu de retour à ce sujet, on n'a pas connaissance de procédures au niveau du tribunal. Le maire, lui, avait envoyé un courrier interpellant chaque membre du Conseil d'administration, en disant qu'il avait eu connaissance de faits de harcèlement et que ce n'était pas normal, que le Conseil d'administration n'avait pas agi, etc.

J'avais informé Gilles à ce sujet, pour répondre de manière assez intelligente, et puis pour avoir des réponses, quand même. Parler de harcèlement moral, c'est quand même quelque chose de très grave. Gilles m'a envoyé des éléments et j'ai répondu au maire en lui disant que j'étais très surpris de ses propos et que s'il avait des éléments factuels à nous donner pour qu'on puisse justement agir, faire la lumière et régler les problèmes...

J'aurais été ravi d'avoir ces réponses. J'avais demandé aussi, pour des faits antérieurs, s'il avait mis en place un CHSCT (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail), ainsi que

pas mal de questions pour pouvoir résoudre le problème. Et je lui ai dit dans ce courrier que j'avais interpellé le procureur de la République sur les faits annoncés et je mettais son courrier en copie également. Mais je n'ai pas eu de retour de sa part. On n'a donc pas pu agir parce qu'il n'a pas donné d'éléments.

Jérémy Ollivier

Gilles, comment vois-tu cette question finalement des pressions, cette violence envers les syndicalistes ? Peut-être peux-tu revenir sur cette question de l'usage, que j'ai vu dans beaucoup d'articles, du devoir de réserve dans la Territoriale.

Gilles Rembotte

La question de la violence, elle est présente un peu partout, hélas, et plus fortement dans certains secteurs et, effectivement, Hénin-Beaumont est le secteur en pointe on peut dire. Le but de toute cette affaire était de liquider l'association *L'Escapade*, comme d'ailleurs ça a pu se faire aussi à Calais, même si le parallèle est légèrement différent parce que la méthode et la structure sont différentes.

Il s'agissait d'une reprise en main, d'une municipalisation de cette association. Et c'est au final ce qui s'est passé. Des choses très étonnantes : des agents qui se plaignent d'un seul coup de harcèlement moral, alors que Djelloul est membre du conseil d'administration : ils auraient pu lui en parler de ce fait. Un d'eux était un membre du syndicat *Force Ouvrière* qui n'avait même pas averti son propre syndicat... Il était non seulement membre mais également représentant... Il siégeait dans quelle instance ?

Djelloul Kheris

Dans les deux.

Gilles Rembotte

Donc le CST et le F3SCT, la formation spécialisée pour la santé, la sécurité et des conditions de travail. Donc cet agent n'informe personne, aucun élément n'est donné le jour de la rencontre. Cette rencontre a lieu d'ailleurs un peu à l'initiative de Monsieur Briois, puisque c'est lui qui la demande. Il demande aux membres du Conseil d'administration de bouger, de faire quelque chose. Ils le font. Et quand Djelloul sollicite une réunion, eh bien là, le maire l'accuse de manquement à son devoir de neutralité et de probité, puisqu'il aurait, comment dire, agi à l'encontre des agents. Or, le procès-verbal, qui avait été montré d'ailleurs au conseil de discipline, ne démontrait qu'une seule intervention de Djelloul, et pas du tout dans un sens allant contre les agents.

Donc c'est vraiment une cabale. Et pour une cabale on met tout et n'importe quoi dedans. C'est ça qui devient violent parce qu'on entend des reproches qu'on ne comprend pas trop. Dont celui du devoir de réserve.

Le devoir de réserve, c'est une spécificité française qui est jurisprudentielle [*autrement dit, il n'est pas défini par une loi, mais par les décisions des cours de justice*] puisqu'elle n'est pas définie en tant que telle véritablement dans le statut de la fonction publique. Statut qui a été bien désossé, il a été même codifié. Mais il existe encore, et c'est encore trop d'ailleurs pour

Monsieur Briois, l'ultralibéral. Et ça, il faut que les ouvriers le sachent : on a Macron... Briois et la tendance RN, c'est encore au-dessus d'un point-de-vue anti-ouvrier, anti-social.

Et donc c'est d'une grande violence. Quand on est confronté à ce genre de personnage, il n'y a pas de discussion. J'ai eu à accompagner Djelloul - je reviendrai sur la question du devoir de réserve - pour prendre connaissance de son dossier normalement disciplinaire... Dossier qu'il n'avait pas... Donc on a pris connaissance de son dossier administratif... Aucune discussion n'était possible avec les deux personnages qu'on avait en face de nous, qui étaient le DRH et le...

Djelloul Kheris

...Directeur des affaires juridiques.

Gilles Rembotte

On a essayé de discuter... Ils ont regardé, c'est tout. Voilà le genre de discussion...

Le devoir de réserve, c'est quelque chose qui est fortement employé, notamment avant une période de campagne municipale. On l'a vu à Calais, Madame le maire avait un peu été au-delà de ce qu'entendait la jurisprudence là-dessus. Donc, même à Calais, on est intervenu.

Ils ont mis une nouvelle note de service qui a permis de clarifier. Mais cette question du devoir de réserve, c'est vraiment deux notions différentes entre deux mondes. C'est-à-dire qu'il y a ceux, comme Anicet Le Pors [*ministre communiste des deuxième et troisième gouvernements de Pierre Mauroy de 1981 à 1984, il est détenteur du portefeuille de la Fonction publique et des Réformes administratives*], qui pensent que ce devoir de réserve ne doit absolument pas cacher le citoyen que nous sommes, nous empêcher d'être citoyen. Et par contre, pour d'autres personnages, comme Michel Debré, le fonctionnaire doit se taire, point à la ligne. Ce sont deux visions totalement différentes de la société et là-dessus, c'est la jurisprudence qui a été amenée à cadrer un peu les choses. Ce qui a fait que le devoir de réserve est quand même souvent employé avec son lot de menaces. Un agent ne peut pas, par exemple, parler du fonctionnement de son service sans être accusé de trahir quelque secret. Je ne parle même pas du secret professionnel. L'agent territorial ne peut pas dire, sans parler du fonctionnement de son service : "Je trouve que la mairie fonctionne mal" parce que là, ils estiment qu'il y a un manquement au devoir de loyauté... Et on a beaucoup de devoirs dans la fonction publique ! Les gens ne le savent pas beaucoup, mais on a plus de devoirs que de droits ! Et toutes ces notions font un peu peur aux agents.

L'absence de contrôle de l'État a fait de ces maires des électrons libres... Certains en usent et abusent. Cette absence du contrôle de l'État est une catastrophe : nous, à SUD CT [*Collectivités territoriales*], on le réclame, par exemple. Parce que les actes administratifs des élus, des collectivités, sont de moins en moins contrôlés par l'État. Parce qu'ils ont pris des mesures et des textes de loi dans le cadre de la décentralisation. Mais cette décentralisation ne s'est pas faite comme on aurait pu l'espérer. Elle s'est faite en donnant tout pouvoir dans les mains du maire.

Avant, il y avait un contrôle à priori des actes administratifs. Après, ils ont fait un contrôle à posteriori, puis après plus de contrôle du tout. Dans beaucoup de cas, quand ils ont les moyens de réaliser des contrôles, c'est uniquement par opportunité. Les actes ne sont plus contrôlés. On a même vu une préfète être mise au placard parce qu'elle avait appliqué le droit. Elle avait

appliqué la loi... Eh bien, ça n'a pas plu aux élus locaux, et c'est elle qui a été mise au placard... Eh bien, c'est un peu l'atmosphère qu'on vit...

Jérémy Ollivier

Par rapport à ça, Djelloul, c'est vrai qu'on voit que l'on est dans une fonction territoriale très politisée par le pouvoir du maire. On reproche pourtant aux fonctionnaires d'être des citoyens aussi... Ce qui est assez bizarre... Est-ce que ça a changé quelque chose le passage de cette mairie au RN dans le quotidien du travail ? Pas simplement dans cette cabale qu'on a vue, mais dans le quotidien des relations ?

Djelloul Kheris

Ce que je ressens, tout comme certains employés, c'est une sensation de peur managériale. La peur de s'exprimer librement, la sensation de ne plus avoir la liberté d'expression ou la liberté d'opinion dès qu'on essaye de dialoguer ou qu'on essaye d'expliquer quelque chose, même dans le cadre associatif ou en tant que bénévole. C'est très mal perçu. Ça veut dire que si on n'est pas dans le bon sens, on risque de s'attirer les foudres.

Alors, quand quelqu'un va parler... on va parler de courage, parce que c'est de courage dont il faut parler quand même, parce que les gens ont très vite peur, c'est-à-dire qu'on n'ose plus s'exprimer, qu'on n'ose plus dire quoi que ce soit. Nous, par exemple, à la section syndicale Sud, quand on passe nos tracts dans les services, le constat qu'on fait, c'est que les agents ont tendance à baisser la tête quand ils nous voient arriver.

Mais à l'extérieur, ils se libèrent beaucoup plus. La peur d'avoir des brimades, d'avoir des problèmes. D'ailleurs, le maire d'Hénin-Beaumont a souvent dit que la section SUD d'Hénin-Beaumont faisait de la politique politicienne par exemple, qu'on n'était pas crédibles, qu'on n'était pas bon, qu'il fallait faire attention à, *grosso modo*, ne pas nous fréquenter ou ne pas nous écouter, que tout ce qui a été dit dans tel tract, ou tout ce qu'on pouvait dire syndicalement parlant n'était pas quelque chose de fondé. Mais c'est bien souvent le contraire... Et c'est pour ça qu'aujourd'hui on est un peu la bête noire du maire. On ose dire les choses. Vivre dans la peur, ce n'est pas quelque chose de possible. En tout cas pour moi.

Jérémy Ollivier

Je trouve que ça va de pair avec une très grande dévalorisation de la fonction syndicale. Le très peu d'empathie que provoque aussi ce genre de campagne de haine... de mensonges. Comment toi, tu as vécu cette violence-là ? Est ce que tu as été entouré ? Qu'est-ce que ça produit sur soi ?

Djelloul Kheris

Ça s'est fait progressivement. Plus on était attaqué, plus on se défendait, mais toujours de manière respectueuse. On n'a jamais manqué de respect aux élus. On a toujours été très démocrates, on était toujours dans la démocratie, il n'y avait pas de problème là-dessus. Mais on ne s'est jamais laissé faire.

Et si on n'a pas une section syndicale de confiance, des camarades, comme tous les camarades de Calais, comme Gilles, etc., si on n'a pas tous ces camarades derrière nous, ben on ne tient pas longtemps... On ne tient pas longtemps parce que la manière dont on est attaqué et la violence qui est faite sur nous fait qu'on se retrouve souvent tout seul. Et en plus, cette violence ne s'exprime pas seulement en interne... Ce qui est exposé à Hénin-Beaumont, en tout cas, c'est que le maire n'hésite pas à nous mettre en avant de manière très négative sur les réseaux sociaux par exemple. Plusieurs fois, mon nom et mon prénom sont apparus sur le site de la Ville, sur le site de Steeve Briois aussi... Et c'est des propos qui sont quand même très violents... Et si psychologiquement on n'est pas assez... On ne peut même pas dire dur ou costaud, parce qu'on est des êtres humains, qu'on a une sensibilité, des familles... et les gens qui ne nous connaissent pas vraiment, on peut très vite avoir des avis de la population très difficiles envers nous. On est attaqué. Dernièrement, quand je suis passé au conseil de discipline, il y a eu pas mal de propos de l'autorité territoriale : *"Il faut mettre l'arabe dehors"*, par exemple... *"Il y a juste à voir sa tenue et son keffieh pour comprendre"*... *"Si le maire le sanctionne, c'est qu'il a vraiment fauté"*, par exemple. Et puis, j'ai des enfants aussi. J'en ai un qui a 13 ans et un autre un peu plus vieux, qui a 20 ans. Ils vont sur les réseaux sociaux... Si je n'ai pas cette culture de la famille, si on n'a pas cette culture de solidarité entre nous et d'éducation populaire aussi, ça serait difficile pour mes enfants.

Jérémy Ollivier

Et par rapport à ça, Gilles, on a évoqué ton travail, mais aussi le travail des sections syndicales SUD sur cette affaire. Comment fait-on pour lutter contre cette violence ? Pour réagir ? Comment on construit finalement des solidarités ? Parce que ce n'est pas du tout évident, en effet, de faire face à une population qui peut, comme tu disais, absorber des discours. Et il y a le fait que c'est difficile de lutter contre des hommes comme Steeve Briois.

Gilles Rembotte

Alors, c'est usant, c'est vrai. Mais on n'a pas le choix de toute façon. Il faut aller au bout des choses. Il faut se battre surtout. Moi, je me rappelle les premiers commentaires que j'ai pu voir sur certains réseaux sociaux lors du premier conseil de discipline du 22 septembre, qui avait été annulé. Certains commentaires étaient pour partie issus de la machine RN, on n'est pas dupes, et d'autres peut-être de personnes isolées... Mais ils étaient bien au moins 50-60 % à être très négatifs, voire insultants, diffamants, etc. Puis, il y a eu le deuxième passage au conseil de discipline, qui avait à nouveau été annulé, ou du moins reporté... Et puis le troisième passage... Et là, on a quand même vu une évolution sur les réseaux sociaux où on a vu que, en tout cas, l'image du maire n'en sortait pas grandie. Les témoignages positifs à son égard étaient beaucoup moins nombreux que la première fois.

On a souvent fait le parallèle dans le délabrement ou le délitement de la fonction publique - j'ai presque envie de dire *la pseudo fonction publique territoriale* ou *la sous-fonction publique*, c'est peut-être le meilleur terme, "la sous-fonction publique territoriale", parce que ça se délite un peu partout. On a souvent fait le parallèle entre Calais et Hénin-Beaumont, mais il y a tout de même une chose qui est différente au niveau de la violence, dans le comportement. C'est-à-dire qu'à Hénin-Beaumont, on n'hésite pas, publiquement, à salir, insulter, diffamer les gens. Et même s'il

faut s'attaquer à la famille, ça n'est pas gênant. On jette, on lâche et après on s'en lave les mains. À Calais, je ne suis pas spécialement supporter de Madame la maire - en tant que militant syndicaliste, je trouve ça un peu normal -, mais je n'ai jamais été insulté comme ça. Je n'ai jamais été diffamé. D'ailleurs, là-dessus, on n'a pas lâché non plus et on lâchera pas. On a engagé une procédure et elle ira jusqu'au bout. Parce qu'il faut que les gens comprennent comment ce genre de personnage se comporte. Et si on les met pas sur la place publique, ils ont quand même aujourd'hui des médias puissants avec eux, des milliardaires avec eux - on ne va pas les citer tous, Bolloré, Stérin, etc. -, et il y a toute une machine qui est derrière. Et on la subit... Et on la subit de plein fouet. On est obligé d'aller au charbon, là-dessus... Et donc on n'a pas le choix. C'est une violence qui est différente quand même à Hénin-Beaumont de celle de Calais, en espérant ne pas l'avoir à Calais, mais bon...

Jérémy Ollivier

Peut-être quelques mots sur cette procédure dont tu parles : c'est quoi effectivement la procédure qui est engagée ?

Gilles Rembotte

C'est une procédure... Alors si Djelloul me permet

Djelloul Kheris

Oui oui, bien sûr.

Gilles Rembotte

C'est une procédure parce que Djelloul a été pendant plusieurs années insulté... Alors de "cloporte", de "chafaillon"... Publiquement, hein... "Quand il porte le drapeau, il doit être fatigué"... Enfin, de ce type d'expressions, sans arrêt... "Il fait grève tout le temps"... Enfin, ça sous-entendait ça, j'ai plus les termes exacts en tête. Et, à un moment donné, il a été diffamé Djelloul, et on a porté plainte pour diffamation. Alors, il y a des plaintes qui vont très vite, et puis il y en a d'autres qui sont plus longues... Celle-ci est un peu longue à notre avis. On trouve que la procédure qui a été déposée en juillet 2024 n'a toujours pas fait l'objet du commencement de l'enquête. Des fois ça met quatre mois, ça dépend qui le demande peut-être...

Jérémy Ollivier

Et Djelloul, je voulais te poser la question... On sent quand tu parles un très grand engagement finalement, pour ton métier, pour la fonction publique... Ce dont on parle, c'est pas juste une réaction à un méchant monsieur d'extrême droite qui s'appelle Steve Brios... C'est beaucoup plus profond. C'est quoi la vision que tu portes en fait sur la fonction publique territoriale ?

Djelloul Khéris

Pour moi, c'est un service au plus près des habitants. En particulier, moi, si je suis arrivé là-dedans, c'est que je suis issu de quartiers d'éducation populaire, des quartiers difficiles. J'ai eu la chance d'avoir des Centres d'animation jeunesse dans les quartiers, des associations qui œuvraient aussi pour les gens du quartier. Et j'ai toujours eu envie de refaire ça, de l'éducation populaire, de rendre service, de pouvoir donner la chance aux autres aussi, comme on a pu me

la donner à moi. J'aurais pu très bien terminer sur des postures de délinquant, de dealer - c'est peut-être stigmatisant ce que je dis, mais c'est une réalité dans les quartiers prioritaires malheureusement. Et on n'avait pas forcément de moyens dans les quartiers, et je me suis dit : "Pourquoi ne pas être dans l'animation ?" Et je suis arrivé tout doucement dans ce métier-là, et je suis arrivé dans dans une mairie et pas dans une asso, tout simplement.

Je continue à œuvrer. Au début, quand je suis arrivé à Hénin-Beaumont, j'étais responsable d'une Maison de quartier qui s'appelait Maurice Thorez, d'ailleurs. C'est pas moi qui ait voulu qu'elle s'appelle Maurice Thorez, mais c'était... Moi, j'ai travaillé à Drocourt, qui est une ville communiste. J'y ai travaillé pendant dix ans, pendant quinze ans. Je suis arrivé sur Hénin-Beaumont et il y avait une maison de quartier qui devait se construire, la quatrième... C'était sous l'ère Dalongeville [*maire d'Hénin-Beaumont de 2001 à 2009*]... Alors moi, travaillant à Drocourt, je ne connaissais pas le contexte d'Hénin-Beaumont... On vit à Hénin-Beaumont, mais on ne connaît pas le contexte politique. On ne sait pas ce qui se passe. Et le puzzle se construit au fur et à mesure quand j'arrive. Pourquoi elle s'appelle Thorez ? A quel endroit elle se crée ? Elle se crée sur l'ancien fief de Briois, il n'est pas encore maire. On l'appelle Thorez parce qu'il y avait David Noël, qui était aux communistes, qui était élu aussi à la ville d'Hénin-Beaumont. C'est une bonne personne d'ailleurs, que j'apprécie beaucoup, qui a fait pas mal de procès avec Steeve Briois, à l'époque où il était élu d'opposition, et vice versa... Il a gagné d'ailleurs pas mal de procès... Et voilà, je suis arrivé un peu comme ça et je continue à faire mon métier parce que c'est un métier que j'adore. Avant d'être un gagne-pain, c'est une passion. C'est une passion de venir en aide aux autres.

Comme le syndicalisme. On parle de syndicalisme, mais moi je viens parce que c'est un besoin que j'ai, de venir en aide aux plus démunis. Et je déteste aussi l'injustice sociale. C'est un truc que je ne peux pas tolérer : le racisme, la xénophobie, etc. Je suis d'origine maghrébine : les insultes, les propos racistes, j'en ai eu beaucoup quand j'étais gamin...

Jérémy Ollivier

En plus, on sait que la violence managériale, elle vise souvent ceux qui portent le plus les valeurs de l'institution, ceux qui sont aussi, par leur manière de travailler, une critique finalement des dérives d'une institution.

Mais j'ai peut-être une dernière question assez large pour vous deux et j'aimerais bien avoir vos deux regards sur cette question : on parle beaucoup d'Hénin-Beaumont, quand même nationalement, on la voit comme une ville-laboratoire du RN. Mais on a du mal finalement à savoir aussi - ce que t'as dit - la richesse des engagements des habitants, toute cette histoire longue... Comment ce qui se passe là en ce moment, avec cette pression du maire sur le syndicalisme, comment c'est peut-être révélateur d'un moment politique national ? Qu'est-ce que ça dit de notre moment, ce qui se passe ?

Gilles Rembotte

Ce qui se passe à Hénin-Beaumont, c'est quand même aussi, à notre avis, quelqu'un, un maire, qui se permet beaucoup de choses. Et s'il se permet beaucoup de choses, c'est qu'il sent qu'il a derrière lui des soutiens et des soutiens sans lesquels, avant peut-être, il n'aurait pas osé, il n'aurait pas tenté de faire ce qu'il fait. Et ce qu'on ressent nous, plus globalement, c'est la violence. Elle est terrible. Par semaine, on a un appel d'un agent qui nous dit : "Comment je fais

pour démissionner?”, “Comment je fais pour avoir un détachement ailleurs ?”, “Je n'en peux plus... Comment je fais pour une disponibilité ?”, “Comment je fais pour avoir une rupture conventionnelle ?” Et c'est pas notre rôle de militant syndical de gérer ça.

Et ce n'était pas du tout ce qu'on a connu quand on est rentré - moi, je suis un vieux, hein - dans la fonction publique territoriale. On était contents d'être là, on savait qu'on allait pouvoir faire quelque chose, et c'était l'engagement d'une vie. Aujourd'hui, cet engagement d'une vie est en train de disparaître. On voit de plus en plus de personnes arriver, elles n'ont pas passé les concours, elles viennent là pendant quatre, cinq, six ans et elles vont ailleurs. Ce n'est plus du tout la même fonction publique qu'on a connue. Cette fonction publique où on était d'ailleurs au service des gens. Et on était beaucoup plus libres au niveau des élus. Moi, ce que j'ai connu, c'était... Je me rappelle Marcel Levaillant qui me disait : “*Fiu, fais pour un bien et je te suivrai.*” On avait une liberté d'analyse, d'étude, etc. Aujourd'hui, ce n'est plus du tout ça. Tout est supervisé et toutes les décisions, les avis qu'on donne, sont très peu suivis. S'ils n'ont pas envie... évidemment ils en décident à terme... Nous, ce qu'on décide en tant que fonctionnaires, on n'a pas d'intérêt autre que l'intérêt général. L'élu politique, si on le cadre pas - j'entends l'élu politique local, mais je pense que nationalement, on n'est pas très loin -, c'est pas ça qui va l'intéresser au premier chef. C'est peut être plus sa réélection, sans aller plus loin. Et c'est vrai que mon image de l'élu local, comme de l'élu politique en général, en ce qui me concerne, je ne vais pas mentir, elle s'est énormément détériorée en vingt ans. C'est-à-dire que je n'ai plus du tout le même regard quand on me dit maintenant : “*lui, c'est un élu local...*” Je vais plus avoir tendance à m'en méfier. Après tout ce que j'ai vu dans la fonction publique territoriale où l'on ne respecte rien... La fonction publique territoriale, c'est la loi de la jungle. Ce qu'en disait peu ou prou Anicet Le Pors, qui a écrit un livre en co-auteur avec Gérard Aschieri de la FSU. Il avait raconté qu'il avait fait le statut de la fonction publique en pensant au maillon faible : la fonction publique territoriale. Parce qu'il savait que c'était dans cette fonction publique que les agents étaient les plus fragilisés. Quand on fragilise un agent, certes, on le rend malheureux, c'est certain, mais on ne rend pas plus heureux l'utilisateur, puisque l'agent qui est à son service ne peut pas faire son travail correctement. Défendre le statut, c'est défendre l'utilisateur, lui assurer qu'il sera traité à part égale en tant que citoyen, qu'il soit riche, qu'il ait des connaissances ou non. Et donc il y a une perte de sens dans nos missions, on le ressent beaucoup. Dans certaines mairies, on a vu disparaître cette joie de vivre. Évidemment on va dire pareil pour Hénin-Beaumont... Mais Djelloul, toi tu travailles beaucoup dans les petites collectivités, tu dois le voir aussi ?

Djelloul Kheris

Bien sûr. Normalement, on est censé mettre l'agent de la fonction publique un peu plus en avant sur le terrain. Parce qu'il a cette technicité, cette proximité. Aujourd'hui, la sensation qu'on a, ce qu'on peut ressentir, c'est que c'est beaucoup plus politisé. Même les agents deviennent aussi politisés quelque part.

Gilles Rembotte

Ce qu'il faut comprendre, c'est qu'il y a vraiment deux fonctions publiques. Il y a la fonction publique hospitalière, la fonction publique d'État d'un côté ; et puis la nôtre et dans la nôtre, c'est le maire - le féodalisme local dans toute sa splendeur -, aujourd'hui, qui dirige tout, qui

décide de tout. Même pour d'un congé de longue maladie ou d'un congé de longue durée, c'est le maire qui décide. Eh bien on a vu des maires refuser des congés de longue durée, de longue maladie que les meilleurs professeurs de France avaient jugés utiles vu l'état de santé du patient. Eh bien le maire a décidé que "*oui mais non, je ne l'aime pas, je le refuse*" et on est obligé d'aller batailler trois ans au tribunal pour ça...

Dans beaucoup de cas, ce qui est dû, ce qui est logique pour un agent de la fonction publique de l'État ne l'est pas pour un agent de la fonction publique territoriale. Le maire décide de *tout*. Est-ce qu'on maintient le régime indemnitaire pendant un temps partiel thérapeutique ? Dans la fonction publique de l'État, il est maintenu. Dans la fonction publique hospitalière, il est maintenu. Dans la fonction publique territoriale : "*Écrivez à Dieu [sous-entendu le maire] ! Si vous n'avez pas son adresse, tant pis pour vous, vous ne l'aurez pas*". Le PPR [*Période de Préparation au Reclassement professionnelle*] pareil... Dans la fonction publique d'État c'est maintenu, chez nous non. Les avancées de grades, ça arrive maintenant dans la fonction publique d'État depuis que Monsieur Macron a commencé à mettre en place la loi du 6 août 2019 [*loi de transformation de la fonction publique - l'avancement de grade, qui permet à un fonctionnaire de passer à un grade supérieur, se fait suite à un examen ou bien par choix de l'administration supérieure, ce qui dans ce dernier cas soumet le fonctionnaire à sa hiérarchie*]. Chez nous, c'est depuis longtemps. Comment vous dire ? Par exemple, quand on est passé à l'IFSE [*Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise, prime versée aux agents territoriaux en fonction de leur poste et responsabilités*]... Les enseignants, vous, vous n'êtes pas - et heureusement, à condition de maintenir le traitement à un niveau suffisant - soumis au régime indemnitaire. Mais la majorité de la fonction publique de l'État l'est. Lors du passage en 2014 de la multitude des régimes indemnitaires qui existaient à l'IFSE qui a globalisé l'ensemble, un agent qui passait à ce nouveau régime indemnitaire ne pouvait pas gagner moins. Lorsqu'ils faisaient la somme, [les agents] avaient un arrêté qui disait "vous avez l'IFSE, mais du même montant global". Ben chez nous, non. Le maire fait ce qu'il veut. Et c'est sans arrêt... Le maire fait ce qu'il veut...

Propos recueillis le 27 février 2026